LE DÉPARTEMENT meuse

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Recrute par voie statutaire, à défaut contractuelle

Un Agent d'exploitation mixte ADA / Parc - Bar le Duc (H/F)

Rattaché à la Direction des routes et de l'aménagement, et sous l'autorité fonctionnelle du responsable d'une Agence Départementale d'Aménagement (ADA) ou du responsable du Parc Départemental, l'agent d'exploitation mixte participe aux chantiers liés aux activités exploitation du Parc et à la réalisation des travaux régie en ADA. La répartition du temps de travail est d'environ 6 mois (été) au Parc et le temps restant en ADA. Cet agent met également en œuvre les formations internes à la conduite des engins en sécurité auprès des agents du Parc et des ADA, en lien avec le technicien hygiène et sécurité de la DRA et la DRH. L'agent d'exploitation mixte aura à intervenir sur l'ensemble du Département durant sa présence au Parc où il aura pour spécialisation la signalisation horizontale, et sur son ADA de rattachement de façon privilégiée les 6 mois restant. Pour pallier des absences, l'agent pourra également intervenir dans des centres des ADA voisines.

CADRE D'EMPLOI : Adjoints techniques territoriaux/Adjoints techniques des Etablissements d'Enseignement Territoriaux et Agents de Maîtrise territoriaux

GRADE MAXIMAL : Agent de maîtrise principal

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES :

1- Participer aux activités Exploitation du Parc

- Intervenir sur les chantiers spécifiques aux activités Exploitation du Parc (Réalisation des enduits superficiels, réalisation de signalisation horizontale, pose et réparation de glissières de sécurité)
- Participer à la sécurisation des chantiers
- Effectuer l'entretien des matériels et signaler les anomalies au chef d'activité
- Participer au suivi analytique des activités en rendant compte quotidiennement des tâches réalisées

2- Participer à l'exploitation de la route en ADA

- Assurer des missions de patrouille, de diagnostic des principales dégradations de la voirie et d'interventions d'urgence
- Entretenir et nettoyer les dépendances de la chaussée et aires de repos : fauchage, débroussaillage et ramassage des détritus divers
- Intervenir rapidement en cas d'accidents ou de catastrophe naturelle, retrait des éléments encombrant la chaussée.
- Mettre en place la signalisation temporaire

3- Participer à l'entretien de la route en ADA

- Exécuter des travaux de chaussée, terrassement, déblaiements et travaux divers nécessaires à la bonne tenue de la route. Réparer et remettre en état les revêtements de chaussée, assurer le curage de fossés.
- Exécuter des petits travaux sur ouvrages d'art : maçonnerie, peinture…
- Poser et entretenir la signalisation horizontale et verticale
- Assurer la maintenance courante de l'outillage et des engins de chantier
- Assurer l'entretien courant du centre d'exploitation

4- Animer les formations internes à la conduite en sécurité des engins de chantier en lien avec le technicien hygiène et sécurité de la DRA et la DRH.

- S'approprier les différents supports de formation mis à disposition
- Dispenser les formations théoriques et pratiques aux agents des ADA et du Parc
- Assurer le compagnonnage des agents sur les différents engins si besoin.

5- Participer aux astreintes d'hiver

- Participer à la viabilité hivernale avec astreintes à raison d'une semaine sur trois environ

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Département (Organisation et fonctionnement), Santé, sécurité et conditions de travail (Règlementation et normes), Voirie
Compétences professionnelles : Utilisation d'engins de chantier, Capacité à se former et à travailler en équipe, Appliquer les consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux
Attitudes professionnelles : Disponibilité, Polyvalence des compétences, Être soucieux de la Sécurité sur les chantiers

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

Travail en équipe, Présence sur chantier ou voie publique, Permis B. Permis EC apprécié.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez M. Christophe BERTHELEMY
Adjoint au Directeur routes et aménagement 03.54.61.04.67